



Membre de l'INPH et de la FEMS <http://syndicat-fps.fr>

Communiqué de Presse

La Fédération des Praticiens de Santé (FPS) a tenu son 28^e congrès le 16 novembre 2024. À cette occasion, elle a procédé au renouvellement des membres de son conseil d'administration ainsi qu'à l'élection de son nouveau président, le Dr Ayoub Mdhafar.

Lors de sa première réunion, tenue le 4 décembre 2024, le conseil d'administration de la FPS a préparé la rencontre programmée le 12 décembre 2024 entre la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS) et les différentes organisations représentant les PADHUE (Praticiens à Diplôme Hors Union Européenne).

La FPS rappelle que la participation des PADHUE au système de soins en France constitue une chance pour les patients, en réponse au déséquilibre persistant entre les besoins de santé et la démographie médicale. Cependant, elle déplore que de nombreuses tentatives visent encore à maintenir ces médecins dans des statuts précaires et indignes.

La FPS réaffirme son rejet catégorique de la loi dite « loi Valletoux », qu'elle considère comme ne respectant pas la dignité humaine. Toutefois, elle réitère son attachement aux Épreuves de Vérification des Connaissances (EVC) comme première étape indispensable pour accéder à l'autorisation d'exercice. Elle appelle les autorités compétentes à ouvrir rapidement les trois listes prévues par la loi :

- Liste C : sous forme d'examen, pour les médecins exerçant déjà en France.
- Liste B : sous forme d'examen également, pour les médecins réfugiés politiques.
- Liste A : un concours, dont le nombre de postes serait défini en fonction des besoins, pour les médecins souhaitant exercer en France.

L'organisation des épreuves sous cette forme semble plus équitable pour les PADHUE ayant exercé pendant plusieurs années en France.

Par ailleurs, le nombre de postes dits « validants » pour les deux années de stage obligatoire avant le passage devant la commission d'autorisation d'exercice doit être défini et considérablement augmenté.

La FPS exprime également sa profonde inquiétude face au nombre croissant de PADHUE victimes d'humiliations dans le cadre de leurs fonctions. Elle réaffirme sa disponibilité à collaborer activement avec les autorités compétentes pour identifier et mettre en œuvre des solutions adaptées.

Le Conseil d'Administration de la FPS
08/12/2024

FPS

Le courrier doit être envoyé au secrétariat : FPS 73 avenue des anciens combattants 13220 Chateauneuf- les- Martigues
T°06 60 21 78 15 Mail : <http://www.syndicat-fps.fr>
Siège social :7 voie nouvelle 91300 MASSY